

2011-5447
2012-10-02

DIHALO TECHNIQUE

POUDRE

POUR LA FABRICATION, LE RECONDITIONNEMENT ET LA FORMULATION D'AGENT
D'ASSAINISSEMENT, DE BACTÉRICIDE, DE
FONGICIDE, DE MYXOBACTÉRICIDE

GARANTIE:

Brome disponible présent sous forme de Bromo-1-chloro-3-diméthyl-5,5 hydantoïne
et hydantoïnes apparentées. 64,0%

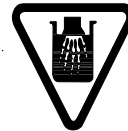
Chlore disponible présent sous forme de Bromo-1-chloro-3-diméthyl-5,5 hydantoïne et
hydantoïnes apparentées. 28,0%

No D'HOMOLOGATION 19358 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON



CORROSIF

**DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

CONTENU NET: _____

Bio-Lab, Inc. P.O. Box 300002
Lawrenceville, GA 30049-1002 USA (678) 502-4000

MODE D'EMPLOI:

À utiliser uniquement pour la fabrication d'un produit antiparasitaire homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

PRÉCAUTIONS : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Très corrosif pour les yeux et la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Peut être mortel si avalé. ÉVITER LE contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes de protection et des gants de caoutchouc lors de la manipulation de ce produit. Irritant pour le nez et pour la gorge. Éviter de respirer la poussière et les vapeurs. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS : EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Un lavage gastrique pourrait engendrer des lésions aux muqueuses et est donc déconseillé. Éviter l'alcool. Traiter de manière symptomatique.

ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.